

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Le greffier de la Cour d'Appel de Liège, devant lui déposé

29 AVR. 2024

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0450 081 483

Nom

(en entier) : ARDENA

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Samaritains 5 - 5580 Rochefort

Objet de l'acte : Nomination

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Extrait d'un procès-verbal d'assemblée du 5 mars 2024:

UNIQUE RESOLUTION – NOMINATION

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance lors de la précédente assemblée générale annuelle.

En conséquence, elle décide de renouveler rétroactivement à compter du 6 juin 2023, les mandats d'administrateur de

- Monsieur Michel FONTENELLE, prénommé, ici présent et qui accepte ;
- Madame Caroline DAVIN, prénommée, ici présente et qui accepte ;
- Monsieur Julien DAVIN, prénommé, ici présent et qui accepte.

Les administrateurs font élection de domicile au siège de la société pour toutes les affaires relatives à l'exercice de ces mandats.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Ces mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2029.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Immédiatement après ce qui précède, les personnes désignées ci-avant administrateurs, se réunissent en Conseil d'administration et adopte la décision suivante à l'unanimité :

Les administrateurs, ici présents ou représentés, élisent parmi eux, Monsieur Michel FONTENELLE, à la fonction de délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), pour une durée de six ans prenant cours rétroactivement au 6 juin 2023 et qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale de 2029.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur Michel FONTENELLE, administrateur délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2024 - Annexes du Moniteur belge